

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE IPALLE

Chemin de l'eau vive 1 - 7503 Froyennes

Tél. : 069/84.59.88

www.ipalle.be

info@ipalle.be

JEUDI 25 JUIN 2026

à 10h30 (accueil dès 10h) à la Distillerie de Biercée,
rue de la Roquette 36 à 6532 Thuin

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

1	Approbation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « finances et durabilité » 2025
2	Comptes annuels statutaires au 31/12/2025 de la SC IPALLE : 2.1. Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat 2.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale 2.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises) 2.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3	Comptes annuels consolidés au 31/12/2025 de la SC IPALLE 3.1. Présentation des comptes annuels consolidés de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat 3.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale 3.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
4	Décharge aux administrateurs
5	Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises) concernant les comptes annuels statutaires et consolidés
6	Rapport de rémunération (art.6421-1 du CDLD)
7	Autres documents requis par le CDLD
8	Confirmation des rémunérations des président et vice-président ainsi que des jetons de présence au sein de l'instance
9	Remplacement d'administrateur

La séance de l'assemblée générale est ouverte, en qualité d'observateurs, à toutes les personnes domiciliées sur le territoire de la commune associée à l'intercommunale. En vue d'assurer la bonne organisation de l'assemblée générale, il est demandé aux personnes souhaitant assister à celle-ci d'en avvertir - par courrier - Le Président de l'intercommunale pour le 18 juin au plus tard. Sera joint à ce courrier un certificat de domicile démontrant que la personne est domiciliée sur le territoire de la commune associée. Les personnes non inscrites n'auront accès à l'assemblée générale que sur présentation du certificat de domicile ad hoc et dans la limite des places encore disponibles.